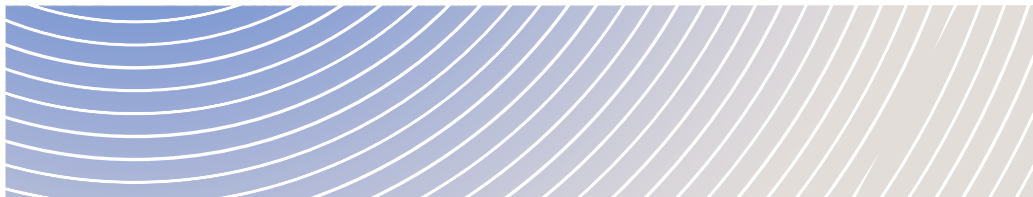


# Projet minier aurifère Wasamac



PLAN DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Mars 2021



Impact Assessment  
Agency of Canada

Agence d'évaluation  
d'impact du Canada

Canada





# Table des matières



<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>i</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Description du projet.....</b>	<b>1</b>
<b>3. Objectifs de la participation du public .....</b>	<b>1</b>
3.1 Détermination des intervenants .....	2
3.2 Outils de participation du public .....	3
<b>4. Activités et approche en matière de participation du public .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Aide financière aux participants .....</b>	<b>9</b>
<b>6. Renseignements.....</b>	<b>9</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau des approches et des activités relatives à la participation du public .....	5
---	---





# 1. Introduction

Le 26 novembre 2020, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a déterminé qu'une évaluation d'impact était requise pour le projet minier aurifère Wasamac (le Projet), conformément à l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Le Plan de participation du public, élaboré par l'Agence, tient compte du contexte de pandémie lié à la COVID-19 de façon à offrir les meilleures possibilités de participation au public, et ce, tout au long du processus d'évaluation d'impact du Projet. Ce plan pourra être adapté selon l'évolution de la pandémie ou de l'évaluation d'impact. Si tel est le cas, l'Agence informera le public et les parties intéressées.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise en œuvre d'une participation significative du public, veuillez consulter le [Cadre de travail: la participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#) et le [Document d'orientation: Participation du public à l'évaluation d'impact](#). Un [Aperçu du plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones](#) est également offert. Celui-ci décrit les possibilités de participation des Autochtones et les approches connexes.

## 2. Description du projet

Yamana Gold propose la construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une mine aurifère souterraine, située à environ 15 kilomètres du centre-ville de Rouyn-Noranda, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec. Tel qu'il est proposé, le projet minier aurifère Wasamac aurait une durée de vie de 11 ans et une capacité de production de minerai de 6053 tonnes par jour. Le projet comprendrait l'exploitation d'une mine souterraine, l'implantation d'une usine de traitement du minerai et d'infrastructures connexes, la mise en place d'infrastructures souterraines pour le transport du minerai et des stériles ainsi que des aires d'accumulation de stériles, de résidus miniers et de mort-terrain.

## 3. Objectifs de la participation du public

Le plan de participation du public décrit comment un intervenant peut communiquer ses observations et contribuer au processus d'évaluation d'impact. L'Agence vise les objectifs suivants en matière de participation du public :

- Les membres du public qui souhaitent participer à l'évaluation d'impact ont l'occasion de le faire de façon éclairée, en disposant de l'information nécessaire;
- L'Agence souhaite mettre en place des conditions favorables à la participation d'un éventail de personnes, incluant notamment jeunes, femmes, aînés et groupes aux profils identitaires variés;

- Le public participe dès le début. Sa participation se poursuit de façon régulière et fréquente, à chaque étape clé du processus;
- Le public participe à l'élaboration des principaux documents, y compris le plan de participation du public, les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact, l'étude d'impact du promoteur, le rapport d'évaluation d'impact et les conditions potentielles;
- Les possibilités et mécanismes de mobilisation, choisis selon les besoins et intérêts identifiés, comprennent notamment des périodes de consultation publique, des activités en personne et des séances d'information virtuelles lors des étapes clés du processus;
- Les commentaires reçus sur le projet sont publiés sur le [Registre canadien d'évaluation d'impact](#) (le Registre);
- L'Agence informe le promoteur des préoccupations soulevées par les parties intéressées; et
- Les points de vue du public entendus tout au long du processus sont documentés et éclairent la prise de décision;

---

## 3.1 Détermination des intervenants

L'Agence a dressé ci-dessous une liste préliminaire incluant les collectivités, associations et autres intervenants dont les intérêts pourraient justifier une participation à l'évaluation d'impact de ce projet. L'Agence a élaboré cette liste en se fondant sur les documents fournis par le promoteur et sur les recommandations du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) et du Ministère Femmes et Égalité des Genres Canada (FEGC). L'Agence inclut également à cette liste les participants ayant soumis des commentaires lors des deux périodes de consultations de l'étape préparatoire.

- Alternative pour Elles
- Association des femmes en affaires de Rouyn Noranda
- Association des riverains du Lac Fortune
- Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
- Coalition d'aide à la diversité sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue
- Collectif féministe de Rouyn Noranda / Centre de femmes « Entre Femmes »
- Comité des citoyens du projet Wasamac (COC-Wasamac);
- Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT);
- Fédération 19 – Cercle de fermières (Les) Abitibi Témiscamingue
- Grand public (citoyens canadiens);
- Femmessor, bureau de l'Abitibi Témiscamingue
- GÉCO - Groupe ÉCOcitoyen;
- L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
  - École d'études autochtones. Laboratoire de recherche sur les enjeux relatifs aux femmes autochtones – Mikwatisiw
  - Institut de recherche en mines et en environnement;

- Institut de recherche sur les forêts;
- Unité d'enseignement et de recherche en sciences du développement humain et social. Laboratoire de recherche sur les difficultés d'adaptation et l'intervention psychosociale (LAREDAIP)
- Les amis du Kékéko;
- Les communautés autochtones intéressées
- Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT);
- Organisme de bassin versant de l'Abitibi-Jamésie (OBVAJ);
- Point d'appui – Centre d'aide et de prévention contre les agressions à caractère sexuel (CAPACS)
- Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT);
- Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT);
- Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT);
- Société du loisir ornithologique de l'Abitibi et du Témiscamingue (SLOAT);
- Ville de Rouyn-Noranda; et
- Vision Travail Abitibi Témiscamingue.

Une liste de distribution sera maintenue à jour tout au long de l'évaluation d'impact. Les personnes et organisations sur cette liste recevront des mises à jour sur le projet durant tout le processus. Si vous souhaitez être inscrit à cette liste, veuillez utiliser la fonction « Présenter un commentaire » sur [la page du projet sur le Registre](#) et demandez à être ajouté à la liste de distribution.

Un [Plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones](#) a également été préparé. Ce plan décrit les méthodes et outils privilégiés par l'Agence afin de faciliter la participation des peuples autochtones potentiellement concernés.

---

## 3.2 Outils de participation du public

L'Agence a déterminé une série de moyens potentiels afin d'assurer une participation significative au processus d'évaluation d'impact :

- Ligne téléphonique directe pour favoriser l'accès à l'information et la réception des commentaires du public (1-418-254-2435);
- Périodes de consultation publique, comprenant des séances de questions et réponses;
- Formation virtuelle sur le processus d'évaluation d'impact et la façon de participer efficacement au processus;
- Rencontres communautaires, en personne ou virtuelles, selon l'état de la crise sanitaire de la COVID-19;
- Avis publics;
- Avis et mises à jour publiés sur le Registre;



- Mises à jour dans les médias sociaux (p. ex. le fil Twitter de l'Agence);
- Distribution de courriels;
- Annonces à la radio communautaire;
- Publication dans les journaux locaux; et
- Distribution de dépliants dans les épiceries ou centres communautaires locaux.

Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive. Nous pourrions la modifier selon les commentaires reçus afin d'offrir d'autres possibilités de participation et de mobilisation significatives. L'Agence désire connaître votre opinion :

- Sur les outils de communication énumérés ci-haut. Pour faciliter votre participation, communiquez vos préférences ou suggestions d'outils.
- Précisez les défis économique, technique ou linguistique pouvant restreindre voire empêcher la participation de votre communauté, votre organisme ou vous-mêmes à l'évaluation de ce projet.

## 4. Activités et approche en matière de participation du public

Le tableau suivant présente, pour chacune des étapes du processus d'évaluation d'impact, les activités de mobilisation dirigées par l'Agence et, dans la mesure du possible, les activités prévues par le promoteur.

**Tableau 1 : Tableau des approches et des activités relatives à la participation du public**

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Échéancier	Outils de participation du public
<b>Étape 2 : Étude d'impact (jusqu'à trois ans)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser le public au processus d'évaluation d'impact et à la façon de participer de façon significative.</li> <li>• Mobiliser le public en lui donnant l'occasion de participer et de formuler des commentaires sur l'étude d'impact.</li> <li>• Réviser les renseignements sur l'étude d'impact du promoteur et aborder les questions en suspens ou les lacunes soulevées par le public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence affichera l'étude d'impact du promoteur, le résumé d'étude d'impact et les annexes correspondantes sur le Registre. L'Agence recueillera les commentaires du public sur ces documents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La consultation, d'une durée approximative de 30 jours, débutera suivant l'affichage sur le Registre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période de consultation en ligne.</li> <li>• Avis sur le Registre, les médias sociaux, les journaux et à la radio.</li> <li>• Rencontres communautaires en personne et/ou virtuelles</li> <li>• Courriels et téléphone.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence demandera au promoteur de présenter l'étude d'impact aux parties intéressées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À déterminer.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence avisera le public de la disponibilité d'une aide financière afin de soutenir sa participation au processus d'évaluation d'impact. Le public est invité à contacter le bureau des programmes d'aide financière pour obtenir de l'information. Voir la section 5 pour les coordonnées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annonce du financement disponible en avril 2021.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu, au besoin.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute mise à jour sera communiquée par courriel aux parties intéressées inscrites sur la liste de distribution.</li> </ul>		

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Échéancier	Outils de participation du public
<b>Étape 3 : Évaluation d'impact (jusqu'à 300 jours)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider les renseignements sur le rapport provisoire d'évaluation d'impact de l'Agence et les conditions potentielles y étant associées, régler les questions en suspens ou les lacunes soulevées par le public.</li> <li>• Sensibiliser le public au processus d'évaluation d'impact et à la façon de participer de façon significative.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence affichera le rapport provisoire d'évaluation d'impact et les conditions potentielles y étant associées sur le Registre. L'Agence recueillera les commentaires du public sur ces documents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La consultation, d'une durée approximative de 30 jours, débutera suivant l'affichage sur le Registre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période de consultation en ligne.</li> <li>• Avis sur le Registre, les médias sociaux, les journaux et à la radio.</li> <li>• Documents disponibles dans les centres de consultation.</li> <li>• Présentations en personne et virtuelles.</li> <li>• Courriels et téléphone.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence distribuera le rapport provisoire d'évaluation d'impact aux centres de consultation désignés (p. ex. bibliothèque), si le contexte le permet, afin que ces documents puissent être consultés par le grand public.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence organisera des rencontres communautaires destinées au public sur le rapport provisoire d'évaluation d'impact et les conditions potentielles y étant associées. Les rencontres incluront des séances de questions et réponses. L'agence pourra aussi animer des séances d'information pour des groupes cibles à la demande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenues suite à l'affichage du rapport provisoire d'évaluation d'impact et des conditions potentielles y étant associées.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence demandera au promoteur de faire une présentation mettant l'accent sur la détermination des enjeux, la prise en compte des préoccupations relatives au projet et l'explication des mesures d'atténuation.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence administre le programme d'aide financière aux participants afin d'appuyer la participation au processus d'évaluation d'impact. Le public est invité à contacter le bureau des programmes d'aide financière pour obtenir de l'information. Voir la section 5 pour les coordonnées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annonce du financement disponible en avril 2021.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu, au besoin.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute mise à jour sera communiquée par courriel aux parties intéressées inscrites sur la liste de distribution.</li> </ul>		

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Échéancier	Outils de participation du public
<b>Étape 4 : Prise de décision (jusqu'à 30 jours)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le promoteur et le public au sujet de la décision du ministre de l'Environnement et du Changement climatique ou du gouverneur en conseil sur le projet.</li> <li>• Accroître la sensibilisation aux décisions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence affichera les éléments suivants sur le Registre :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le rapport définitif d'évaluation d'impact;</li> <li>○ la déclaration de décision du ministre, incluant les conditions associées au projet et les motifs de la décision;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence affiche sur le Registre public la déclaration de décision du ministre, y compris les conditions et les motifs de la décision.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis sur le Registre, les médias sociaux, les journaux et à la radio</li> <li>• Courriels</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu, au besoin</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute mise à jour sera communiquée par courriel aux parties intéressées inscrites sur la liste de distribution.</li> </ul>		
<b>Étape 5 : Post-décision (si le projet est approuvé)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le public des activités de suivi et de surveillance, ainsi que des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence affichera les résultats des activités de suivi et de surveillance sur le Registre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon le calendrier établi dans la déclaration de décision.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats du suivi affichés sur le Registre.</li> </ul>

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Échéancier	Outils de participation du public
<p>résultats du programme de suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les participants des modifications possibles à la déclaration de décision et demander des commentaires sur les modifications proposées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le promoteur présente un changement au projet et que l'Agence détermine que cela modifierait la déclaration de décision, l'Agence affichera un avis invitant le public à formuler des commentaires sur le rapport d'analyse des changements proposés et sur les modifications potentielles à la déclaration de décision.</li> <li>• Le cas échéant, l'Agence affichera ensuite un avis de décision modifiant la déclaration de décision, assorti des motifs expliquant ces modifications.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'il y a lieu, la consultation serait d'une durée approximative de 30 jours suivant l'affichage sur le Registre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période de consultation en ligne, s'il y a lieu.</li> <li>• Avis sur le Registre, s'il y a lieu.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Agence répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu, au besoin.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute mise à jour sera communiquée par courriel aux parties intéressées inscrites sur la liste de distribution.</li> </ul>		



## 5. Aide financière aux participants

Une aide financière est offerte pour soutenir la participation du public. Pour obtenir des renseignements sur les activités admissibles à une aide financière ou pour présenter une demande d'aide financière, veuillez consulter les lignes directrices du programme national : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/demande-aide-financiere-aux-participants-pour-evaluation-environnementale.html>

Pour contacter le bureau des programmes d'aide financière :

Téléphone: 1-866-582-1884

Courriel : [iaac.FP-PAF.aeic@canada.ca](mailto:iaac.FP-PAF.aeic@canada.ca)

## 6. Renseignements

Le bureau de l'Agence qui gèrera l'évaluation d'impact du projet est le suivant :

Projet minier aurifère Wasamac  
Agence d'évaluation d'impact du Canada  
Bureau régional du Québec  
901-1550, avenue d'Estimauville  
Québec (Québec) G1J 0C1  
Téléphone : 418-254-2435  
Courriel : [iaac.wasamac.aeic@canada.ca](mailto:iaac.wasamac.aeic@canada.ca)